

Formation policière chez Milquet

Les directeurs sensibilisés à la prévention des menaces et intrusions dans l'école

C'est une formation inédite à laquelle les chefs d'établissements sont conviés le 15 ou le 17 mars prochain au cabinet de la ministre de l'Éducation : une formation... AMOK. Ou comment renforcer la stratégie de prévention des menaces ou intrusions offensives au sein de leur école.

C'est quoi une situation AMOK? «Toute situation où un ou plusieurs auteurs armés agressent un grand nombre de personnes, de manière le plus souvent aléatoire, au sein d'un espace privé ou public» À mot mystérieux, définition limpide.

Faut-il vous expliquer en long et en large les raisons qui ont poussé Joëlle Milquet à inviter les directions d'école à suivre une telle formation dans son cabinet? «*En raison des circonstances actuelles et des besoins de renforcement des mesures de prévention en matière de sécurité, il est nécessaire d'anticiper de manière rigoureuse les situations exceptionnelles et de prévoir des mesures de sécurité*», dit-elle.

50 DIRECTEURS

Depuis ce fameux week-end de la fin novembre 2015 qui a vu la menace terroriste portée à son pa-

roxysme à Bruxelles, entraînant la fermeture des écoles pendant deux jours, plus rien ne sera tout à fait comme avant, quoi que l'on en dise. Le maintien de mesures de sécurité passe pour du pur bon sens chez certains, mais est décrié par d'autres. La Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel s'est fendue d'un rapport (lire notre édition du jeudi 3 mars) coup de gueule contre ces mesures qui perdurent et entraîneraient un climat anxieux.

En attendant, la ministre Milquet

Pour M^{me} Milquet, vu les circonstances actuelles, il est nécessaire d'anticiper, de manière rigoureuse, les situations exceptionnelles

préfère prévoir que guérir. Les 15 et 17 mars, les directeurs et directrices intéressés (il y aura place pour une cinquantaine d'entre eux seulement) recevront les bons conseils de la cellule de coordina-

tion AMOK de la police fédérale.

Toute la journée, ils écouteront les conseils en matière de prévention : mesures de prévention générales et technopréventives, analyse des risques, présentation des services d'aide à la réalisation d'un plan d'urgence interne.

«*Par ailleurs, je tiens à rappeler que chaque établissement doit disposer d'un Plan d'Urgence Interne*», écrit Joëlle Milquet dans sa circulaire. «*Il doit prévoir les mesures matérielles et organisationnelles adaptées au bâtiment scolaire à mettre en application lors de situation d'urgence (exemples : les plans d'évacuation, les lieux de rassemblement, les procédures de relevés de présence, la liste des secouristes, etc.). Il y a lieu d'établir un marquage et une identification uniforme des bâtiments scolaires ainsi que de mettre à jour leurs plans. Ceux-ci doivent être fiables et facilement accessibles pour les services de secours.*»

La ministre rappelle aussi que les équipes mobiles offrent aux écoles qui en font la demande la possibilité de structurer l'anticipation de la gestion des situations de crise auxquelles elles pourraient être confrontées, en complémentarité avec les conseillers en prévention. ●

DIDIER SWYSEN